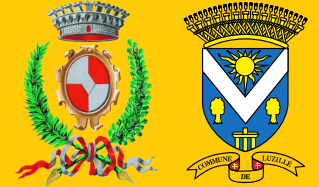


# PROJET DE JUMELAGE

LUSIGLIE - LUZILLE



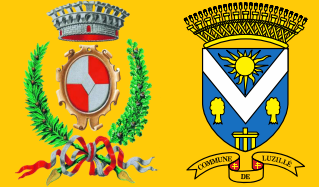
# OBJECTIFS DE LA RÉUNION



- Présenter les objectifs du jumelage et susciter l'intérêt de la démarche de jumelage auprès de la population et des différents acteurs locaux
- Structurer une équipe autour d'un Comité de Jumelage

***Une équipe qui coordonnera le projet, de son lancement jusqu'à sa réalisation et son animation dans le temps.***

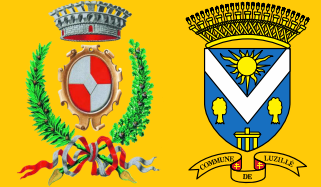
# SOMMAIRE



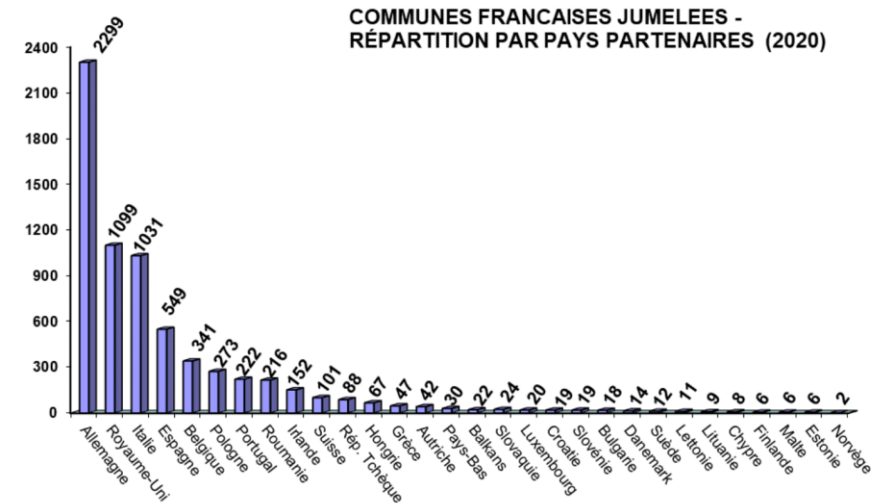
- Les jumelages en chiffres et autour de Luzillé
- La genèse du projet
- Les activités à Lusigliè
- Les engagements d'un projet de jumelage
- L'animation des échanges
- Les domaines d'échanges
- Conclusion

# LES JUMELAGES EN CHIFFRES

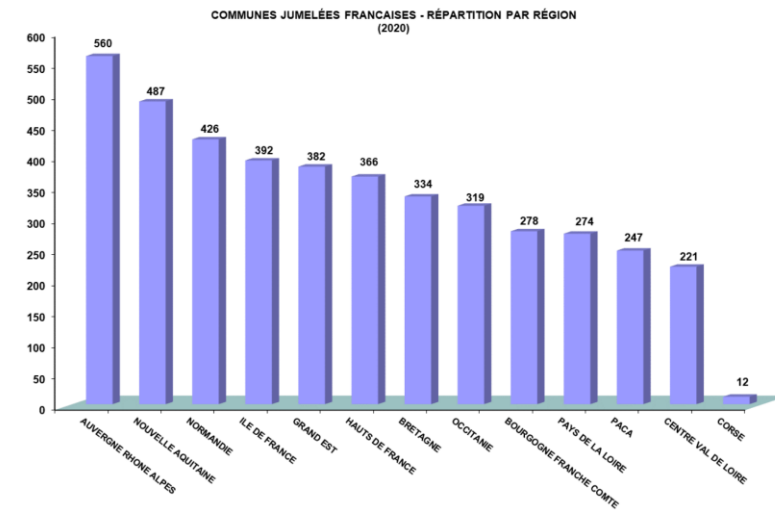
(SOURCE AFCCRE)



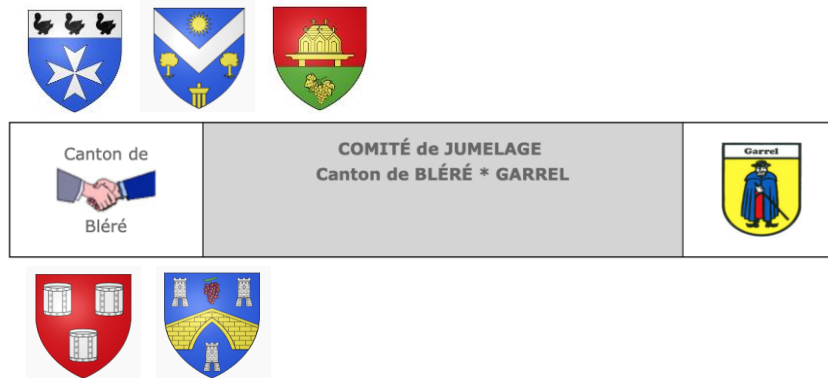
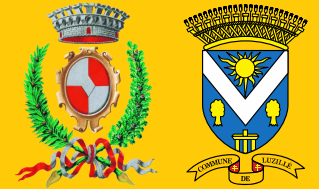
- En Europe près de 15 000 collectivités locales sont impliquées dans les jumelages.
- 4 300 communes françaises jumelées ont près de 6 400 partenaires situées sur le continent européen.
- + 1 000 communes françaises jumelées avec des communes italiennes



- 65% des communes jumelées ont moins de 5 000 habitants.
- 274 communes jumelées en Val de Loire dont 20 communes avec l'Italie
- 61 communes en Indre-et-Loire

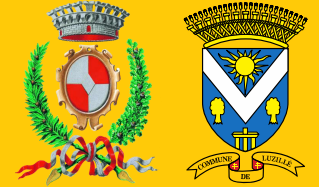


# LES JUMELAGES AUTOUR DE LUZILLÉ



# LA GENÈSE DU PROJET DE JUMELAGE

## LUSIGLIÈ - LUZILLÉ



Cette idée de projet est née à l'automne 2019 lorsque les maires **Angelo Marasca** et **Jacky Gauvin**, notre précédent maire se rencontrent à Lusigliè.

Les deux maires constatent qu'au-delà du nom des communes, différent dans la forme écrite et de prononciation identique, celles-ci ont des points communs qui pourraient faire l'objet d'un jumelage :

- Les deux communes partagent une forte vocation céréalière,
- Elles font partie d'un territoire foisonnant de châteaux dont certains font partie du patrimoine de l'Unesco, d'une région riche sur le plan historique et à multiples facettes de découvertes,
- Lusigliè était durant l'époque napoléonienne et jusqu'en 1812, une commune française,
- Chaque commune abrite de nombreuses associations qui sont un socle d'échanges.

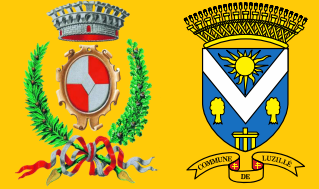


Une nouvelle mandature s'est mise en place à Luzillé et **Angelo Marasca** a contacté notre maire actuelle **Anne Marquet-Jouzeau**.

Deux visioconférences avec nos amis italiens, nous ont permis de conclure que nous avons des objectifs communs.

▷ **Le projet de jumelage est accepté par l'ensemble du Conseil municipal. Cependant aucun jumelage ne peut naître sans la participation active des habitants et des associations des communes concernées.**

# LES ACTIVITÉS À LUSIGLIÈ



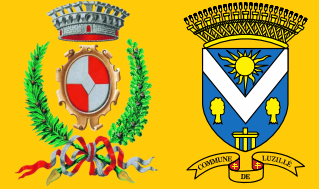
## ■ Agriculture et élevage

- Le maïs, le blé, le soja, la pomme de terre, les fraises, le melon et le haricot (Piattella canavesana de Cortereggio).
- L'élevage de bovins
- L'apiculture

## ■ Artisanat et Industrie

- Des activités artisanales : la plomberie, l'ingénierie d'usine, la construction et la production de liqueurs
- Les commerces : une épicerie, un petit supermarché avec tabac, un boucher, une pizzeria, un bar et un restaurant.
- Des entreprises en mécanique

# LES ACTIVITÉS À LUSIGLIÈ

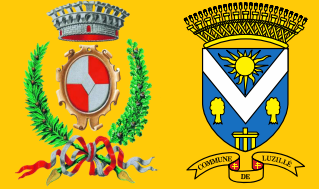


## ■ Le tourisme

- La région du Piémont est une terre riche d'histoire, de traditions et de monuments qui en 2019 a été couronnée par le magazine australien « Lonely Planet » comme la plus belle région à visiter au monde. La gastronomie et le vin font partie du bien vivre de la région.
- Les alentours de Lusiglié bénéficient de la présence de nombreux monuments, de paysages inoubliables et d'événements culturels :
  - Tourisme dans la région du Canavese
  - Château d'Aglié (5km) - Résidences royales de la Savoie (5km +) - Sacro Monte di Belmonte (12km) - Ivrea Patrimoine mondial de l'UNESCO (25 km) - Carnaval d'Ivrée - Parc National du Grand Paradis (30 km) - Château de Masino (26km) - Château de San Giorgio (3km) - Palais Royal de Venaria (31 km) - La Ville Olympique de Turin, (2006) avec ses musées et monuments (25 km)



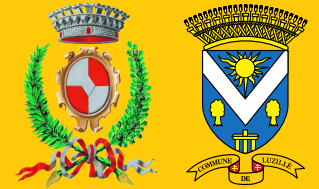
# LES ACTIVITÉS À LUSIGLIÈ



## ■ Les associations

- BOCCIOFILA : Pratique de la Boule Lyonnaise
- PROLOCO : Célébrations communales
- ASSOCIATION DE PECHE SPORTIVE
- CANTORIA : Pratique des chants religieux
- FENICE : Protection civile en collaboration avec l'administration municipale
- RE HEART : Cours de secourisme

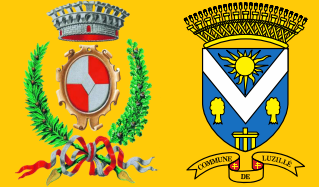
# LES ACTIVITÉS À LUSIGLIÈ



## ■ Les activités scolaires

- Écoles de la commune
  - Ecole maternelle "Coniugi Gromis"
  - Ecole primaire "Guglielmo Marconi"
- La municipalité de Lusigliè a un accord avec la municipalité de San Giorgio (3 km) pour l'école secondaire
- Des établissements d'enseignement supérieur sont à proximité de Rivarolo (7 km) et dans la région du Canavese
- Les universités les plus proches sont situées à Turin

# LES ACTIVITÉS À LUSIGLIÈ



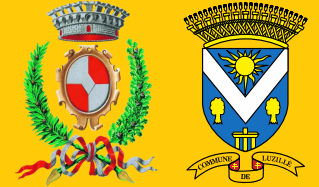
## ■ Le Comité de Jumelage

- **Présidente** : Marzolla Giorgia
- **Vice Président** : Urietti Michele
- **Trésorier** : Scavarda Gianfranco
- **Secrétaire** : Marasca Damiano Xavier
- **Représentant des activités jeunesse** : Castagna Davide
- **Représentant des activités scolaires** : Filippis Filomena
- **Représentant des activités sportives** : Marco Sergio
- **Représentant des entreprises locales** : Giordano Giuseppe
- **Représentant des familles** : Zuffellato Deborah



+ Binando Igor (1<sup>er</sup> adjoint) et Caretto Cristina **représentants du conseil municipal.**

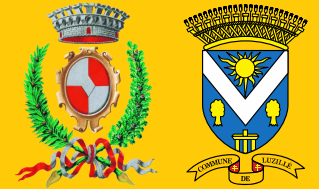
# LES ENGAGEMENTS D'UN PROJET DE JUMELAGE



- **Contrat politique entre deux collectivités locales**
  - Sans limite dans le temps, avec champ d'application ouvert, une participation directe des citoyens, et un cadre défini « d'actions et de projet »
- **Cadre juridique suivant la loi 92-125 d'administration territoriale de la République**
  - Les collectivités territoriales ont compétence pour « établir des relations avec des collectivités territoriales de pays étrangers »
- **Deux associations en soutien**
  - **AFCCRE** : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
  - **L'Association des Cités Unies France**

*« Le jumelage est la rencontre de deux communes qui s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour échanger sur leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits ».*

# L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (AFCCRE)



- **CONSEILLER ET INFORMER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
  - L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes
- **ASSOCIER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX POLITIQUES EUROPEENNES**
  - l'AFCCRE a créé des commissions ouvertes à ses membres
- **DEVELOPPER LES ECHANGES ET PARTENARIATS**
  - L'AFCCRE anime le mouvement des jumelages européens en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur de l'Europe du citoyen.



# ASSOCIATION CITÉS UNIES FRANCE



## ■ Deux volets d'intervention

- Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international
- Appui au montage de projet

## ■ Objectifs

- Renforcer la qualité des démarches et projets des collectivités liés à l'international par un soutien à l'ingénierie ;
- Permettre aux collectivités territoriales de monter leurs projets et de les déposer dans le cadre des appels à projets ;
- Développer leurs capacités d'intervention ;
- Renforcer leurs compétences en matière d'identification et de montage de projets de coopération internationale.



Le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales

Cités Unies France et son partenaire l'Agence française de développement (AFD) mettent à disposition des collectivités un dispositif d'appui, afin de renforcer leurs capacités et de faciliter leur accès aux financements proposés par les divers bailleurs.

**80%** de la prestation si la collectivité est adhérente à Cités Unies France

Cet appui prend la forme de mise à disposition d'une expertise externe, via un consultant, que le dispositif prend en partie en charge à hauteur de :

**30%** de la prestation si la collectivité n'est pas adhérente à Cités Unies France

### Deux types d'appui sont disponibles



Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international

- Appui à la réalisation d'un diagnostic territorial : conditions de mise en œuvre d'une action à l'internationale, identification des priorités
- Cette stratégie à l'international devra comprendre obligatoirement un volet coopération



Appui au montage de projet

- La structuration / gestion du projet
- Le montage partenarial
- Le montage financier

### Comment postuler ?

Retrouvez toutes les informations concernant le dispositif d'appui sur le Guide, disponible sur le site Internet de Cités Unies France : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

Seules les collectivités territoriales sont éligibles au dispositif.

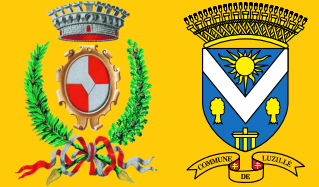
Le 5<sup>ème</sup> appel à proposition du dispositif sera lancé le 5 janvier 2021. La date limite d'envoi du formulaire est fixée au 10 février 2021.

### Contacts :

- Virginie Rouquette - 01 53 41 81 96 - [v.rouquette@cites-unies-france.org](mailto:v.rouquette@cites-unies-france.org)
- Laura Bloseur - 01 53 41 81 90 - [l.bloseur@cites-unies-france.org](mailto:l.bloseur@cites-unies-france.org)



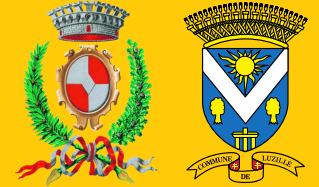
# LES ENGAGEMENTS D'UN PROJET DE JUMELAGE



- **Le choix d'une commune partenaire**
  - Favoriser la pérennité des relations entre les deux villes sur la base de similitudes et de complémentarités
  - Définir les objectifs à atteindre, l'impact attendu sur le plan local, et les axes de projet qui en découlent
- **Le jumelage engage les communes respectives**
  - Réalisé avec l'accord du Conseil Municipal – Sous l'autorité de la commune
  - Repose sur la volonté de la population (Ecoles, collèges, associations culturelles, sociales, sportives, ...)
  - Le jumelage est intégré dans la vie de la commune
- **Le soutien et l'implication de tous les acteurs locaux**
  - Avis et suggestions sur les projets par les habitants

**Le jumelage repose sur un double engagement : celui des mairies partenaires et surtout les habitants et les structures locales actrices et bénéficiaires du projet**

# L'ANIMATION DES ÉCHANGES

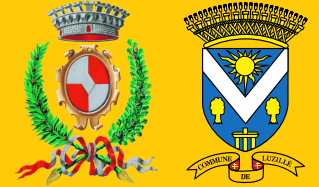


- **La création d'un « Comité de Jumelage »**
  - Fonctionnement en « Association loi 1901 » (Communes de – 10 000 habitants)
  - Le Comité est constitué de bénévoles et d'élus
- **Les missions**
  - Assurer l'animation et la bonne marche des échanges
  - Elaborer et réaliser les programmes d'échanges
  - Interlocuteur des habitants, des associations, des écoles et des divers partenaires locaux pour la mise en œuvre des actions
  - Assurer la promotion du jumelage

**Le Comité de Jumelage a une mission de service public et bénéficie d'un soutien humain, matériel et financier de la part de la collectivité.**

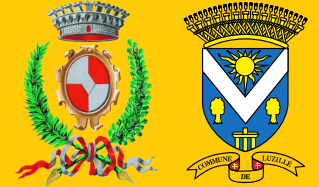


# L'ANIMATION DES ÉCHANGES



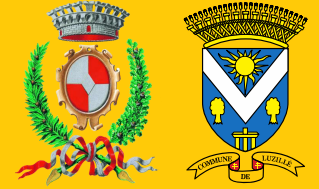
- **La mission du Comité de Jumelage « Les 12 travaux »**
  - Assurer la promotion du jumelage
  - Encourager et impliquer toute la société civile aux activités d'échanges culturels, sportifs incluant fortement les jeunes (associations, écoles, clubs sportifs, secteurs professionnels et du tourisme, ...)
  - Maintenir un lien permanent avec la commune partenaire
  - Développer la sensibilité d'appartenance à notre région, à notre pays, à l'Europe
  - Faire connaître la commune partenaire
  - Informer et diffuser des informations sur le pays de la commune partenaire

# L'ANIMATION DES ÉCHANGES



- **La mission du Comité de Jumelage « Les 12 travaux »**
  - Coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat
  - Proposer un programme d'activités aux responsables des communes
  - Définir avec le partenaire les actions à engager
  - Soutenir les échanges et les projets conçus par les écoles, les associations, les organismes locaux, ...
  - Assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges
  - Permettre la continuité des actions au-delà des changements politiques

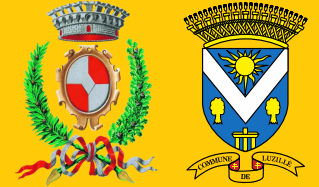
# L'ANIMATION DES ÉCHANGES



- **La Convention entre la Commune et le Comité de jumelage**
  - Document pour définir la mission, les limites, les moyens mis à disposition par la collectivité (humain, matériel, communication, financier, ...)
- **Le Serment de Jumelage entre les deux communes partenaires**
  - Document signé par les deux maires

**Le jumelage est une coopération fondée sur les principes de l'autonomie locale. Il est placé sous la responsabilité de l'exécutif de la municipalité et un « Serment de Jumelage » est signé par les deux maires.**

# LES DOMAINES D'ÉCHANGES



## ■ L'économie

- Echanger des expériences, des projets dans les secteurs de l'agriculture, de l'entreprise, du tourisme et des affaires
  - Ex : Promouvoir et valoriser les produits locaux

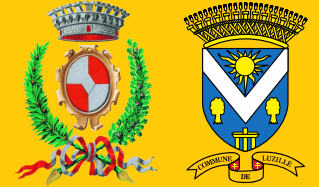
## ■ L'éducation et l'enseignement

- Echanger des informations sur les réalités scolaires respectives
  - Ex : Mettre en place des projets d'échanges scolaires partagés

## ■ La vie sociale

- Echanger des expériences dans le domaine de la vie sociale et favoriser les contacts entre les associations

# LES DOMAINES D'ÉCHANGES



## ■ Les jeunes

- Promouvoir les contacts et des échanges entre les jeunes et les organisations des jeunes

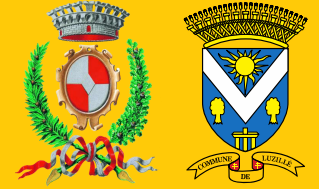
## ■ La culture

- Organiser et partager des événements culturels et artistiques communs : expositions d'œuvres d'art, de photos artistiques, de groupes artistiques et d'artistes, de concert
  - Ex : Créer une exposition photos
- Organiser des visites autour du patrimoine historique et culturel local

## ■ Le sport

- Promouvoir des échanges sportifs avec les associations sportives

# LES DOMAINES D'ÉCHANGES



## ■ L'environnement

- Encourager l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de la protection et de la sauvegarde de l'environnement

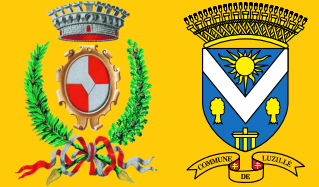
## ■ Le tourisme

- Promouvoir la connaissance et l'expérience des territoires respectifs sous l'aspect touristique et historico-culturel

## ■ Les expériences administratives

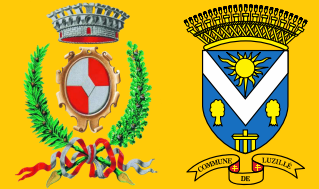
- Echanger sur des expériences administratives pour un enrichissement mutuel et l'adoption de nouvelles pratiques administratives

# CONCLUSION



- **Constitution du Comité de jumelage (Création de l'Association loi 1901)**
  - **Le Bureau du Comité**
    - Président
    - Vice Président
    - Trésorier
    - Secrétaire
    - Et ...
    - Des représentants des activités
    - Membres adhérents

CONCLUSION



**Merci pour votre attention**